



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 14/12/2020

20 COMMUNES DE CHARENTE-MARITIME VONT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME *PETITES VILLES DE DEMAIN*

Composante essentielle de l'Agenda rural du Gouvernement, le programme *Petites villes de demain* vise à offrir aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité, des moyens pour leur permettre de concrétiser leurs projets de revitalisation.

Au travers de ce programme, l'État et ses partenaires se donnent pour ambition de renforcer les dynamiques de transition déjà engagées. Le programme *Petites villes de demain* s'appuie sur l'expérimentation menée depuis 2014 dans 53 centre-bourgs et sur le retour d'expérience du programme Action Cœur de Ville, lancé en 2017, dont ont bénéficié les villes de Rochefort et de Saintes. Ce programme s'inscrit également dans le cadre du plan de relance de 100 milliards d'euros annoncé par le gouvernement en septembre dernier.

Pour la Charente-Maritime, ce sont 20 communes qui ont été retenues, autour de 13 centralités : Aulnay, Courçon, Gémovac, Marans, Marennes-Hiers-Brouage, Matha, Saint-Pierre d'Oléron, Saint-Jean d'Angély, Saint-Savinien, Saujon, Surgères, et les candidatures groupées de Saint-Porchaire et Pont-l'Abbé-d'Arnoult ainsi que celles de Jonzac, Mirambeau, Montendre, Montguyon, Pons, Saint-Aigulin et Saint-Genis-de-Saintonge.

Les communes pourront ainsi compter sur l'appui des services de l'État pour les accompagner et contribuer au financement de leurs projets. Elles bénéficieront également d'un accompagnement renforcé de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en matière d'ingénierie.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)